

LA GAZETTE DE JOLLETTE

POLITIQUE, COMMERCIAL, AGRICOLE ET D'ANNONCES.

TARIF DES ANNONCES.

Promesse insertion par ligne 50 00
 Chaque insertion par ligne 6 2
 Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.
 Toute communication doit être adressée à l'administrateur responsable.

LA GAZETTE DE JOLLETTE
 Paraît tous les
 Mardi et Vendredi.
 Abonnements.
 Un an \$2.50
 Six mois \$1.50
 (payable d'avance)
 Les frais de poste ne sont pas
 compris dans les deux cas.

CARTES D'AFFAIRES.

AVOCATS.
A. FONTAINE, Avocat, Rue Notre-Dame, Jollette.
MARTEL & BEAUPRE, Avocats, Bureaux: Bloc Pisk, No. 3 et 4, Jollette.
 MM. Martel & Beaupre suivront les Cours du District de Jollette.
 J. MARTEL. J. BEAUPRE.

BABY, McCONVILLE & McCONVILLE, Avocats, C. des Rues St. Viateur, et Ste. Marie, Jollette.

MM. Baby, McConville & McConville suivront les Cours de Montcalm, l'Assomption et Berthier Jollette, 1er Avril, 1874.

E. TRUESDELL, Avocat, 1100 Notre-Dame, Jollette.
 E. T. suivra les Cours de Montcalm et de l'Assomption.

NOTAIRES.

VEZINA & DESORMIERS, Notaires publics, Bureau des Manseaux, Jollette.

J. S. RIVEST, Notaire, Coin des Rues du Portage et St. Pierre, l'Assomption.

J. B. CHEVIGNY, Notaire, Bureau chez L. Desautels, Notaire, Jollette.

J. O. LEBLANC, Notaire, Jollette - Bureau: Bâtisse du bureau d'Enregistrement du Comté de Jollette, Avril 1874.

HUISSIERS.

A. B. DESY, Huissier de la Cour Supérieure et de la Cour d'Appel, et Entrepreneur licencé, Jollette.

NARCISSE MARTE, Huissier de la Cour Supérieure, Jollette.

L. S. LIPPE, Huissier, St. Ambrose.

B. DESMARAIS, Huissier, Bureau Rue de L. Audière, Jollette.

B. PERRELL, Huissier de la Cour Supérieure, rue Manseau, Jollette.

ARCHITECTE.

Ls. G. MARTIN, Architecte, 15 Rue St. Lambert, MONTREAL.

10 Décembre 1873.

HOTEL JOLLETTE

TENU PAR **PIERRE CHUVALIER** (Successeur de T. GRENIER)

Les voyageurs trouveront en tout temps à cet établissement, les vins et liqueurs les plus exquis, Champagne, Chabli, Sauterne, Eau-de-vie, etc., ainsi que toutes les commodités de la vie. Repas servis à toute heure.

Jollette, 28 mai 1874.

On demande

2 INSTITUTEURS ayant leurs diplômes pour l'Ecole Élémentaire. Pour les conditions, s'adresser à **JOSEPH BOUCHER**, Sec. Trés.

Sto. Beatrix, 8 Mai 1875.

Attention! Attention!

Par la vigilance et la ponctualité avec laquelle on est servi chez

J. J. PROVOST, COIN DES RUES

St. Charles Borromée et Notre Dame, il semble que la personne est baise de deux degrés, au moins, car on ne peut aller ailleurs, en suivant la foule qui toujours se presse et sort comme si le personnel était plus un obstacle. Mais c'est un lieu, dit Paul à Jean, il ne nous traite pas. Non, dit Jean, ne suis-tu pas que c'est un scandale à présent?

Mais en revanche, il nous vend des liqueurs si pures, de la bonne Fleur, du bon Lord, du bon Poisson, du bon Thé, du bon Café, du bon Sucre, et de toutes sortes de Groceries à si bon marché et sans nous tromper, que l'on épargne beaucoup en achetant chez lui.

Il n'a pas cessé non plus d'acheter les Groceries de toute sorte, ainsi que la Farine d'avoine, et il paie toujours le haut prix. En ce cas, continuons de l'encourager.

Merci d'avance, Messieurs, et venez me voir.

J. J. PROVOST, Jollette, 20 Avril 1875.

INFAILLIBILITÉ



LA PLUS GRANDE DÉCOUVERTE DU SIÈCLE

POUR LA PREMIÈRE FOIS IMPORTÉE EN CANADA

LA GUÉRISON DES MILLIERS DE PERSONNES

DIAMOND RUMATIC CURE

Par son histoire, il occupe la position la plus honorable possible, qu'il puisse obtenir un remède qui ne soit que le résultat de la science et de l'expérience, des médecins et de quelques patients du propriétaire qui y recouraient des qu'ils se sentaient atteints de Rhumatisme, tous les malades en général le connaissent, et grâce à leur approbation et à sa propriété reconnue de remède contre le Rhumatisme, on le reconnaît si souvent, et si vivement que le propriétaire fut obligé d'en augmenter les moyens de fabrication. La réputation de ce remède s'étendit rapidement et bientôt, des demandes des lettres d'information, des lettres de remerciements et des certificats très flatteurs arrivèrent chaque jour au propriétaire de toutes les parties des États-Unis; et de cette manière, le remède par son seul mérite, sans aide par les "Artifices du Commerce", sans aucun effort, il s'est élevé à la position enviable qu'il occupe aujourd'hui. Partout où il a été introduit, il a reçu la préférence la plus flatteuse sur tous les remèdes employés pour le traitement des douleurs rhumatismales. Nous sommes très heureux de reconnaître et de louer, nous ne disons pas cela parce que nous rapportons du profit, mais parce que nous ouvrons un nouveau champ dans la science médicale, et que nous guérissons immédiatement ce que tous les médecins ont regardé, pendant des siècles, comme une chose si difficile même à admettre. Nous rendons des services jusqu'à l'infini. Nous nous aboussons la confiance et nous venons en aide au pauvre de bien; nous rendons au pauvre journalier l'usage de ses membres malades, et nous lui épargnons infiniment plus que les frais du médecin, nous évitons la congestion et la joie dans la demeure de l'indigent, et par conséquent des millions de cœurs nous rendent grâce.

Dans les cas ordinaires, une dose de deux ou trois gouttes suffit. On vient toujours à bout des cas les plus extraordinaires lorsque l'on en prend deux ou trois bouteilles. En ce remède simple et efficace, on épargne des centaines de piastres à ceux qui sont le moins à même de le dépenser pour l'achat de prescriptions inutiles.

Ce remède est préparé par un médecin soigneux, expérimenté et consciencieux, qui obtient de nombreux succès, qui se trouvent dans la profession, dans le commerce et dans le peuple. Chaque bouteille est garantie contenir toute la force du remède dans son plus haut état de pureté et est supérieure à aucun autre remède composé contre cette terrible maladie.

Des milliers de personnes ont été guéries par l'usage de ce remède. De faibles, malades, créatures souffrantes, qu'elles étaient, elles sont devenues fortes, pleines de santé et de joie. Les personnes souffrantes ne peuvent hésiter à en faire l'essai.

Ce remède est en vente chez tous les Pharmaciens de la Province.

S'il arrive que votre Pharmacien ne l'ait pas parmi ses remèdes, dites lui de se le procurer.

DEVINS & BOLTON, Porte voisine du Palais de Justice, rue Notre-Dame, Agents-Général pour la Province de Québec.

Prix: \$1.00 la bouteille; grandes bouteilles \$2.00.

ATTENTION.

Magasin de Chaussures.

L. MENARD

A l'honneur d'annoncer au public, qu'il transporte son établissement dans la maison en briques de Madame Lafortune,

Place Lavallée

(Entre J. E. Renaud et Ducloux & Cie.)

Où il vendra constamment l'assortiment le plus considérable de CHAUSSURES

—CONSISTANT EN—

BOTTINES de toutes sortes pour Dames et enfants.

Bottes, Cuissards, Souliers pour Hommes.

qu'il peut vendre à

TRES BAS PRIX.

L. M. fait les chaussures à l'ordre et exécute promptement les ordres qui lui sont donnés.

Onvrage garanti.

Jollette, 8 Juin 1874.

UN SUR DIX! Feuilleton!

Les Statistiques prouvent qu'une personne sur chaque dixième de la population, est victime d'un accident chaque année.

ASSUREZ-VOUS CONTRE LES

ACCIDENTS

En prenant une

POLICE ANNUELLE

DANS LA

"CITOYENNE"

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA.

DÉPÔT AU G. VERMOREL, \$50,000.

SIR HUGH ALLAN, Président.

EDWARD STARR, Secrétaire.

—100—

La "CITOYENNE"

Est la seule Compagnie donnant des PROFITS AUX ASSURÉS

CONTRE LES

ACCIDENTS.

BUREAU CENTRAL:

175 Rue St. Jacques, MONTREAL.

—100—

De M. S. BOULET, Agent.

JOLLETTE, P.Q.

MAGASIN DE COUTURE.

DANS

LA RUE DE BATHURST, QUE

(Entre la rue de St. Charles et la rue de St. Louis)

Rue Notre-Dame

JOLLETTE.

J. B. TROTT & Frères

Fontaine aux Châtaignes, Jollette.

En général qu'il y a un grand nombre de

de

PAR HANDLES NOUVELLES

POUR LE PRINTEMPS

CONSISTANT EN:

DRAP de toutes les qualités. — Une quarité de TWEED des mieux assortis. — LITON.

FE A BOBE de toutes sortes. — Beau coup de SOIE NOIRE et en COULEUR.

DOUBLES TOILES, BOBES, des plus belles et les plus nouvelles. — CO. TH.

COTON JAUNE et des prix extrêmement bas. — Le meilleur choix d'IMMENSE qu'il y ait à Jollette.

CORSETS FRANÇAIS et autres assortis. — Beau coup d'ALPACA, MERINO et CO.

BOURG NOIR et de toutes sortes de couleurs. — B. accompli CHAUSSURES EN PRUNELLE et autres.

25 douzaines de Chapeaux Nouveaux POUR HOMMES.

Aussi: Un bon assortiment de GROCERIES.

VINS.

Liquides.

Nous invitons les Commis aux religieuses, les marchands de la campagne, en fin tous, avant d'acheter ailleurs, à venir visiter notre assortiment qui est certainement le plus considérable en marchandises sèches qu'il y ait ici.

Jollette Avril 1874.

A Vendre.

Un emplacement de 34 pieds x 150 situé sur la Rue Notre Dame, à deux pas du marché, avec une vaste maison, magasin, grange, écurie, remise, etc., ci-dessus construits.

Termes Libéraux.

Pour les conditions, s'adresser à Jollette, au propriétaire soussigné.

GEORGE CORNELLIER, Propriétaire.

Jollette, 1er Mars 1875.

A Vendre.

UN EMPLACEMENT situé sur la petite Rivière de Berthier, au pont Jollette, avec une vaste maison, grange, écurie, dessus construits.

Un autre emplacement situé, au même lieu, avec une boutique de Tannerie et tout son grément, hangar et écurie dessus construits.

Termes Libéraux.

Pour les conditions s'adresser, à Berthier, au propriétaire soussigné.

MAXIME TELLIER, Propriétaire.

Berthier, (en haut) 12 Février 1875.

MEMOIRES

D'UN NOTAIRE.

PREMIERE PARTIE.

II

LES TROIS AMOURS.

(Suite.)

C'était la dernière fois que Gaston passait ainsi l'automne au près de sa tante. Il venait d'obtenir le grade d'enseigne, et il devait, trois mois plus tard, partir pour Brest et s'embarquer à bord du *Lys*, pour une expédition périlleuse et lointaine. Clotilde et Gaston n'avaient donc plus à eux que ce temps si court, avant d'arriver à une séparation, longue peut-être éternelle. Ce furent trois mois de purs enchantements, de saintes et poétiques ivresses. Mademoiselle de Perne ne se faisait pas illusion sur l'avenir: ce n'était pas une de ces natures molles et lâches, qui croient pouvoir renfermer le monde dans leurs romanesques rêveries. L'enthousiasme du cœur s'allait chez elle au sentiment très net de la réalité. Elle se disait qu'il fallait que Gaston partît, qu'il avait sa carrière à suivre, son devoir à accomplir, son nom à faire; qu'une union entre eux était impossible tant que ces conditions ne seraient pas remplies; mais à toutes les chances mauvaises, l'altière et triomphante fille opposait, comme contre-poids, deux choses qu'elle croyait supérieures à tout: son amour et sa volonté.

Pour donnera ces moments qui précédaient une séparation, plus de solennité et de charme, mademoiselle de Perne eut une fantaisie singulière: elle voulut appeler auprès d'elle ses deux compagnes d'enfance, Antoinette Margerin et Julie Thibaut. Il y eut pour toutes trois une douce bien grande à se retrouver ensemble, comme dix ans auparavant, et Clotilde se répandait, pour aussi dire, dans cette amitié avec cette force, cette ardeur nouvelle qu'un premier amour ajoute à toutes les autres facultés du cœur. Elles reprirent leurs douces causeries, leurs courses à travers la campagne. L'automne, si beau dans le midi de la France, prêtait ses mélancoliques splendeurs, l'éclat voilé de son soleil, les riches teintes de ses paysages, aux promenades des trois amies. Seulement, au lieu d'adorables enfants, elles étaient devenues de ravissantes jeunes filles; au lieu de se poursuivre en courant, elles marchaient côte à côte; au lieu de rire, elles rêvaient; au lieu d'échanger des folies, elles échangeaient des confidences.

Enfants, elles s'étaient presque ressemblées; en se développant avec l'âge, leur beauté avait pris un caractère différent, où se retrouvait un reflet de leurs conditions diverses. Clotilde de Perne était le type de la jeune fille de haut lignage, née, en temps ordinaire, pour plaire et commander, renaître de révolution, pour se dévouer et souffrir. Le sang, la race, ces mots dont on a tant abusé, étaient dans toute sa personne. Ses pieds eussent fait envie à Cendrillon et ses mains à Anne d'Autriche. Les lignes onduleuses de ses belles épaules, le gaube exquis de sa tête, petite et royale, posée sur son cou mince et flexible, sa démarche à la fois souple et altière, l'éclat de ses yeux, tempérés et adoucis par les nuances délicates de son teint un peu pâle, ses cheveux blonds aux reflets d'or, tout en elle était noble et superbe comme un souvenir de Louis XIV et de Versailles. Il suffisait de la regarder pour comprendre ces deux religions que les femmes avaient tour à tour créées: la chevalerie, qui enseignait à mourir, et la galanterie, qui apprenait à vivre.

Antoinette Margerin réalisait cet idéal de modestie attrayante, de sérénité silencieuse et paisible, qui caractérisait la vie bourgeoise à cette époque. Moins grande que sa noble amie, elle n'avait ni ses airs de tête, ni son expression fière et passionnée, ni la grâce souveraine de ses attitudes et de ses mouvements. Ses cheveux, d'un blond plus clair que ceux de Clotilde, formaient, avec ses yeux bleus et limpides, un irrésistible ensemble de bonté et de douceur. Son teint offrait cette fraîcheur délicate, virgine, de la fleur que rien n'a froissée. L'attrait de cette figure, qui s'émouvait peu à peu de l'âme, consistait tout entier dans les demi-teintes, dans cette naïveté d'impressions qui se traduisaient sur son front en rougeurs soudaines, et que l'on pouvait voir venir avant l'évidence. La beauté de mademoiselle de Perne, c'était le rayon qui illumine et embrase tout, mais qui éblouit le regard; celle de mademoiselle Margerin, c'était cette aube, cette lueur mystérieuse et douce de la première heure du jour, qui découvre peu à peu le charme du paysage à travers les brumes matinales.

Moins poétique que Clotilde, moins touchante qu'Antoinette, Julie Thibaut, la fille du peuple, avait peut-être quelque chose de plus saisissant de plus splendide. Ses cheveux bruns, que sa couleur pouvait à peine contenir, en cadraient admirablement son visage d'une richesse de lignes sculpturales. Un léger cercle de bistre cernait ses yeux noirs, et ajoutait à leur expression que ses longs cils rendaient plus profonde encore; un imperceptible duvet couvrait sa lèvre supérieure, et faisait ressortir l'émail humide et frais de ses dents. Son cou, ses bras, presque toujours découverts, suivant l'usage des filles de nos campagnes, avaient contracté non pas le hâle vulgaire, mais ces tons chauds et vigoureux que notre soleil donne à ce qu'il touche. Elle avait le pied petit; mais ses mains fortes et rudes, quoique d'un très beau dessin, semblaient le seul tribut payé par cette magnifique nature à ses habitudes de travail et de pauvreté. Un jour poète, un rêveur, eussent peut-être Clotilde; pour une âme simple et honnête, cherchant à se reposer dans la sécurité d'une affection sans orage, Antoinette eût paru la plus belle; un artiste, amoureux de la forme et du caractère, serait tombé en extase devant Julie.

Mademoiselle de Perne chérissait trop ses deux compagnes pour leur cacher ce qui se passait dans son cœur. Antoinette et Julie étaient au courant de sa rencontre avec Gaston, des progrès de cet amour, de ses larmes, espérances. Elle leur présentait M. de Tervay, qui ne tarda pas à les aimer comme deux sœurs et bien-tôt ce petit coin du monde offrit un spectacle bien rare: trois jeunes filles, d'une beauté presque égale, qui n'éprouvaient mutuellement aucune velléité de jalousie, et un beau jeune homme qui aimait loyalement l'une des trois, sans être l'objet des coquetteries des deux autres.

A son tour, la pauvre Julie fit ses confidences: elles n'étaient pas gaies; de grands changements étaient survenus, depuis quelques années, dans les deux cabanes du bord du Rhône. Le père Thibaut, dont la femme allait mourir Clotilde, avait été largement récompensé par le marquis de Perne; grâce à cet argent, il s'était trouvé, un beau jour, propriétaire de deux bateaux et d'un droit de pêcher puis, il avait entrepris un petit commerce de vin et d'huile; et, enfin, devenu veuf, il avait acheté sur le quai du Rhône, un cabaret achalandé, dans lequel nous l'avons vu installé au commencement de ce récit. Malheureusement, la fortune des Rioux avait suivi une marche toute contraire. Maître Maagerin était fort avarié, et le peu d'argent qu'il avait donné à Suzanne et à son mari n'était pas resté longtemps entre leurs mains. Suzanne était

morte après une longue maladie, pendant laquelle s'étaient épuisées toutes les économies du ménage. Sans femme, sans argent, forcé de vendre son bateau, le père de Claude, pour s'entourer, avait fini par se livrer aux liqueurs fortes; bref, il vint un moment où Claude Rioux se trouva seul, abandonné, ne possédant, pour tout bien, que ses dix-huit ans, ses bras robustes et son amour pour Julie. C'était trop peu, à ce qu'il paraît, aux yeux du père Thibaut, qui, vu le déclin de la fortune des Rioux et l'accroissement de la sienne, cessa tout à coup de reconnaître la parenté, et signifia verbalement à Claude qu'il eût à renoncer à toute prétention sur mademoiselle Julie Thibaut. Ce sont là de ces ordres auxquels on n'a garde d'obéir, suront lorsqu'on est encouragé à la désobéissance par la principale intéressée. Claude et Julie se promirent de nouveau de s'aimer toujours et d'attendre des temps meilleurs.

Voilà ce que raconta Julie, pendant que les trois amies se promenaient ensemble dans un sentier bordé d'aulx-pines, qui conduisait du château de Venejan à l'habitation plus modeste de la tante de Gaston.

— Courage, Julie! lui dit un moment mademoiselle de Perne; le courage et l'amour sont frères: toutes deux nous avons à attendre, à lutter, à souffrir; mais, à notre âge, attendre, c'est espérer; lutter, c'est vaincre; souffrir, c'est aimer!

Puis, se tournant vers Antoinette, qui gardait le silence:

— Toi seule, lui dit-elle, toi seule, douce et simple enfant, tu as su préserver ton cœur! Tu ne vois passer dans tes rêves d'autres images que celle de ton ange gardien! Oh! toi qui n'aime pas, prie pour nous... prie pour ceux qui aiment!

La pauvre Antoinette devint rouge comme une cerise, et se joignant dans les bras de Clotilde, appuyant sa tête sur sa poitrine, elle lui avoua bas, bien bas, qu'elle aussi avait son petit roman.

Il était pur et paisible comme elle: un des jeunes clercs de maître Margerin, son père, l'avait souvent regardée à travers les vitres de l'étude, tandis qu'elle se reposait sur les vieux bancs du jardin, elle raccommoait le linge de la maison. La figure de ce jeune homme était intéressante. Antoinette avait su qu'il s'appelait Dominique Ermet et qu'il faisait vivre de ses épargnes une mère vieille et infirme; peu à peu ils avaient échangé quelques paroles: une certaine familiarité s'était établie. La jeune fille s'était fait une douce habitude de ce moment où Dominique le visage collé contre la fenêtre, lui adressait un salut timide qu'elle payait d'un sourire. Ce moment n'avait pas tardé à devenir l'unique émotion, l'unique joie de ses calmes et monotones journées: l'impression qu'elle en ressentait, l'attente et le souvenir qu'elle en gardait dans son cœur, tel fut le prélude de cet amour silencieux et pudique, fermé dans cet étroit espace, entre de pâles et grisâtres murailles que le soleil visitait à peine une heure par jour. Cet amour s'infiltra peu à peu dans son âme, comme ces sources qui se forment, goutte à goutte, au creux des rochers.

(A Continuer.)

JOLIETTE.

MARDI, 25 MAI 1875.

Mais pourquoi? La lutte va per dans la Province de Québec. Déjà on commence à fourbir ses armes. Jusqu'ici il n'y a eu que de petites escarmouches, des marches d'avant-coureurs et les combinaisons officieuses des électeurs. Mais bien tôt les grosses pièces, l'état-major et les généraux vont se mettre en campagne. Quel en sera le résultat et les conséquences? Il est assez difficile de le dire, chaque parti réclamant la victoire. Le vote des électeurs fera seul disparaître cette incertitude.

Mais comment doivent se conduire les électeurs, à qui donneront-ils leurs suffrages, quels éligibles choisiront-ils?

Plusieurs demandent l'union, l'entente, la fusion; il y a qui se contentent de peu, d'autres qui veulent tout avoir.

Le parti libéral n'a jamais été si conciliant en apparence. Que tout le monde se fasse libéral, et tout ira bien. Lui seul a l'avenir entre ses mains; notre bonheur est attaché aux roues de sa fortune.

Il ne faut pas trop le prendre sur parole, il faut s'en défier.

D'ailleurs il n'a rien fait jusqu'à ce jour pour engager les conservateurs à se faire libéraux. Que gagnent-ils en attendant les idées libérales? Sont-ils les amis, les sauveurs du Bas-Canada, ceux qui marchent à la remorque de M. MacKenzie et Blake? Qu'ils le prouvent du moins en agissant autrement qu'ils n'ont fait jusqu'à aujourd'hui.

Pourquoi, par exemple, retirer du parlement provincial leurs premiers hommes, M. Laurier entre autres, pour nous laisser sous la conduite de MM. Calvin Joly et Luther Holton?—Ils ne peuvent point ignorer que ces noms sont devenus odieux.

Nous ne sommes pas fanatiques; mais nous ne voulons pas devenir ilotes, ni nous exposer à être traités comme les Acadiens et les Métis français. Nous ne voulons pas supporter des gens qui d'un jour à l'autre mettront nos têtes à prix.

Surtout nous espérons que nous ne serons jamais obligés d'user de représailles, en mettant à notre tour la tête de nos ennemis sur le marché.

Ce ne sont pas les habitants du Haut-Canada ni ceux du Nouveau Brunswick qui sont fanatiques, tyrans et persécuteurs: ce sont quelques personnages de ces Provinces qui nous haïssent et qui désirent nous anéantir.

Si Blake, si MacKenzie, si Wood, qu'on prône comme des grands hommes, des vrais libéraux, des purs, ne respirent pas le fanatisme et la haine de tout ce qui est français, ce ne seraient pas les *farmers* anglais qui en feraient des bourreaux de notre race, avides de notre liberté et de notre sang.

Quant même les électeurs du District de Joliette se réuniraient comme un seul homme pour demander le bannissement de M. Wood sous prétexte qu'il sème la division dans le Manitoba, s'ions-nous justifiable de nous mettre à la tête de ce mouvement?

Si les libéraux de Québec sont nos amis, qu'ils le fassent voir, qu'ils marchent avec nous, qu'ils répudient les fanatiques et les persécuteurs!

Car tant qu'ils suivront les Brown et les MacKenzie, tant qu'ils banniront des gens dont le seul crime est d'être français; tant qu'ils refuseront à Lépine de rester dans sa patrie en prison sans le géôlier Wood; tant qu'ils essaieront de faire enseigner le catholicisme aux Bas-Canadiens par M. Joly ou Holton; aux Acadiens par des ministres protestants ils n'auront et ne sauront avoir nos sympathies et notre appui et notre confiance.

On n'a pas le courage de vos convictions, on vous êtes des fourbes. Si vous croyez MacKenzie et ses adeptes dans le vrai, défendez-les sur les hustings. Ne faites pas comme à Ottawa où vous avez voté contre nous, sans daigner expliquer votre vote.

Anéantissez-vous prosterner devant les bœufs canadiens, défendez nos droits méconnus! Donnez nous une Cour Suprême à nous Bas-Canadiens avec des juges de Bas-Canada. Car votre Cour Suprême ne sera jamais acceptée par nous; nous verrons toujours quelques Woods, quelques Amis, quelques Bacons.

Et ne dites pas que nous devons distinguer entre les membres laïcs et les fédéraux. Il y a une solidarité.

Qu'on ôte MM. Fournier, Geoffrion, Huntington, et qu'on mette à leur place MM. Marchand, Béchard ou Joly, moins les capacités et plus le savoir vivre, se sera identiquement la même chose.

Il ne s'agit pas de crier aux scandales, aux tanneries, aux terres publiques, aux chemins de fer; il faut avant tout garder notre autonomie nationale, notre vie et notre honneur.

Nous ne tenons pas aux hommes quand même. Chaque parti a ses Sylvestres. Mais nous ne pouvons sous aucun prétexte renier notre passé et aliéner de cœur joie l'héritage que nous tenons de nos ancêtres.

Élaguons les incompetents, mais continuons notre chemin avec la même boussole et sous la même

égide; c'est encore ce que nous avons de mieux à faire.

Ces sauveurs du reste sont presque toujours dangereux. Et l'on peut leur dire avec le poète:

Mais si de me sauver le n'ai pas le dessein,
Au diable le sauveur qui n'est qu'un assassin.

L'Assomption, 22 Mai 1875.

LE COMTÉ DE JOLIETTE.

Les Candidatures se dessinent un peu partout, et les dernières sont à la veille d'être et de se développer avec les feuilles. A Montréal, à Québec, à Trois-Rivières, dans les districts de ces trois noms, plusieurs Candidats ont déjà posé leurs noms et sont entrés en campagne. Dans notre Comté un seul Candidat est sur les rangs: M. le Dr. Lavallée, dont la réélection ne fait aucun doute. En effet le député actuel a mérité l'honneur d'une réélection par sa conduite en chambre, son zèle à défendre nos intérêts, le support intelligent qu'il a donné à la politique des chemins de fer, l'attention particulière qu'il a portée aux Colons des Townships, tout lui concilie les sympathies et la faveur du peuple, et nous croyons le comté de Joliette assez sage et assez uni pour ne pas appréhender aucune candidature adverse et pour espérer une élection par acclamation. Les électeurs feraient preuve de leur sagesse en faveur de l'union—la seule union praticable aujourd'hui, en se donnant la main pour supporter un Candidat digne de leur confiance et de leurs votes.

Nous n'entendons pas dire, par là que M. le Dr. Lavallée soit le seul capable et digne de nous représenter en Chambre; un compliment au banal, une flatterie aussi servile, se raient injurieuses au Dr. Lavallée lui-même, comme à plusieurs autres personnes qualifiées à être les mandataires du peuple. Car M. Lavallée est le premier à honorer de la confiance et de la sympathie d'un Comté, qui, pouvant choisir son député parmi plusieurs personnes recommandables, a depuis 1867 jusqu'à ce jour, donné la préférence au membre actuel du Comté de Joliette. C'est également un sujet de satisfaction pour les électeurs de se trouver unis, quand tant d'occasions, de circonstances et d'intérêts se coalisent parfois pour les diviser.

Aussi le moyen le plus efficace d'opérer l'union dans les Chambres parmi les Députés, c'est d'assurer d'abord l'union dans les Comtés, parmi les électeurs.

On lit dans la *Minerve*:

Nous apprenons que MM. Laurent et Rivard, de cette ville, ont acheté la manufacture de laine d'Yamachiche en société avec MM. James Shortis et P. O. Désilets, des Trois-Rivières, au prix de \$6,500. Cette manufacture sera en opération dans quelques jours.

Le *Canadien* et l'*Événement* annoncent la candidature de M. Guillaume Amyot, rédacteur du *ouvrier du Canada*, contre M. Joly, dans le comté de Lotbinière.

Une dépêche de Québec, adressée à la *Gazette*, annonce que les conservateurs de Québec Centre ont l'intention de prier M. S. Lesage, député ministre des Travaux Publics, d'être leur candidat dans cette division aux prochaines élections locales.

On lit dans le *Nouvel Monde*:

La compagnie du chemin de fer de la Rive Nord doit avoir aujourd'hui son assemblée annuelle. Il est rumored que de nouveaux directeurs seront nommés. On mentionne le nom de Sir N. Belloc comme de vouloir succéder au Col. Rhodes.

Le jugement de la Cour dans la cause de Jetté vs. McNaughton, sera probablement rendu vers la fin de ce mois.

La place de secrétaire de la commission pour le règlement des réclamations des Métis a été offerte, parait-il, à M. Fréchette, député de Lévis.

Le Dr. A. G. Belloc, député coronnaire a été nommé coronnaire du district de Québec en remplacement de M. Prendergast, décédé.

Une dépêche d'Ottawa annonce, de jeudi, que l'Hon. M. Fournier s'est retiré du ministère de la Justice afin de faire place à M. Blake, et qu'il a accepté, en échange, le Département des Postes.

Le rôle de M. Fournier était fini, comme ministre de la Justice, du moment que le bannissement de Riel et Lépine était signé.

On avait voulu s'en servir comme d'un instrument pour qu'il appliquât lui-même la flétrissure aux siens; une fois cette triste tâche remplie, on l'a relégué à un département qui convient mieux à ses aptitudes d'homme politique de troisième ordre.

—*Minerve*.

L'enquête se continue à huis clos dans la tentative de meurtre commis

se à St-Liboire sur la personne de M. André Martin. Plusieurs témoins ont été interrogés, mais aucun fait important ne ressort de leurs témoignages à l'exception toutefois de celui d'une Dame Lapiere, de St-Liboire, qui jure avoir vu et reconnu le nommé Joseph Lachapelle qui passait devant sa maison au 20e rang de cette paroisse dans l'après-midi du jour où le crime a eu lieu. Une autre personne dont nous avons oublié le nom a aussi déclaré la même chose dans sa déposition.

Dès le commencement de l'instruction, le Magistrat de District a télégraphié à divers endroits des États-Unis où Lachapelle a déjà demeuré, pour qu'il soit mis en état d'arrestation si on le découvre. Des photographies de l'individu en question ont été envoyées dans toutes les directions. Un télégramme a été reçu de M. Marsh, chef de police de Steepley, mandant que Lachapelle est parti de cette place mardi matin à 6 heures 25 minutes en route pour le Canada. C'est dans cette petite ville du Connecticut qu'il résidait avec la femme Martin l'automne dernier quand celle-ci le quitta pour aller rejoindre son mari à Troy.

A l'heure qu'il est, Lachapelle doit être en Canada et nous espérons que cette fois il n'échappera pas aux atteintes de la justice. —*C. de St. Hyacinthe*.

Le *Courier du Canada* annonce la candidature de M. St. Cyr dans le comté de Champlain.

Le même journal dit que M. Giroux se présentera probablement dans Québec Centre contre le Dr. Rivard.

Les dépêches de Québec annoncent le décès de M. Garneau, en son vivant, sergent d'armes de la Chambre d'assemblée de cette province.

Une dépêche reçue d'Ottawa, annonce que l'Hon. D. A. MacDonald, ministre des Postes, a été nommé lieutenant-gouverneur de la Province d'Ontario. Il sera assermenté samedi.

Aujourd'hui, 19 mai, est la fête de St. Yves, patron des avocats.

St. Yves Helari est né en 1853 à Ker-Martin, près de Tréguier, en France. Il étudia le droit à Paris, à Orléans et à Rennes; se fit partout remarquer par ses aptitudes et sa charité pour les pauvres. St. Yves mérita le beau surnom d'avocat des pauvres, pour avoir souvent employés son talent à les défendre. Il est mort en 1903.

On lit dans le *Canadien*:

M. Cyrille Pelletier, avocat bien et avantageusement connu de cette ville, a récemment posé sa candidature à Trois-Rivières. Les électeurs de ce comté ne sauraient guère placer leurs intérêts en des mains plus intégrés ni plus habiles.

Les Révérendes Sœurs Carmélites ont fait, vendredi, un pèlerinage à Notre-Dame de Pitt, M. l'abbé A. Villeneuve leur a dit la messe.

Après l'office divin, les Révérendes Sœurs ont visité le Convent des Dames de la Congrégation et ceux de la Providence et de la Maternité. Elles ont eu une magnifique réception dans tous ces convents.

—*Minerve*.

Samedi dernier, dans la chapelle de l'Hôtel Dieu de St. Hyacinthe, une jeune femme américaine, du nom d'Isabelle Fairchild, renouant aux erreurs du protestantisme pour embrasser la foi catholique. Le Rev. M. Soly, curé de la Présentation, lui administra le sacrement de baptême et fut son parrain; madame J. B. Côté fut sa marraine. Immédiatement après le baptême, le Rev. M. Soly donna à la convertie, ainsi qu'à son époux, qui est Pierre Soly, la bénédiction nuptiale, leur conférant par là la grâce sacramentelle du mariage et consacrant ainsi leur union, qui jusque là n'avait été que civile. Inutile de dire qu'une grande joie inonda en ce moment ces deux cœurs unis des lors dans une même foi, dans un même baptême et dans le même lien sacré de mariage. Le lendemain, Madame Soly avait le bonheur de faire sa première communion et de recevoir des mains de Mgr. de Germainopolis le sacrement de confirmation.

Lépine ayant appris que les généraux ontariens se proposent de distribuer leurs fameuses 5,000 piastres pour son arrestation, a fait passer au comté philanthropique de Toronto sa réclamation pour 1,000 piastres! Il prétend, avec autant d'esprit que de raison, avoir mieux mérité de la patrie et plus que tout autre à cette glorieuse arrestation, attendu qu'il n'a rien fait pour se sauver, alors même qu'il était parfaitement libre de s'échapper, et qu'en homme fort de son innocence il est resté chez lui pour attendre et subir le procès qu'on lui préparait. —*N. Montreuil*.

Monsieur Farad est arrivé d'Europe et est reparti pour les missions du Nord-Ouest, en compagnie du chanoine Hicks et du Rev. M. Paulin, du palais épiscopal de Montréal, qui se rendent dans la province de Manitoba.

Le 15, il est tombé deux pouces de neige sur les montagnes de Hull, près d'Ottawa.

La Nouvelle-Orléans, la seconde ville commerciale des États-Unis, succombe aujourd'hui sous son énorme dette de \$23,000,000, résultat des taxes de toutes sortes qui lui ont été imposées par une administration, où se trouvaient plutôt des représentants de Grant que de la volonté populaire. Ses bonds perdent plus de 5,000 et une banqueroute est imminente. Et à côté de la misère publique, le collecteur des douanes de ville, le beau frère de Grant, Gasy, y fait une fortune scandaleuse.

Il paraît que les finances de la ville de Philadelphie, dont depuis 9 ans, il n'avait été fait aucun rapport, sont également dans une situation difficile; il va être procédé à une enquête à cet égard, qui, il faut l'espérer, mettra à nu les agissements du Ring de républicains radicaux qui contrôle la ville depuis 9 années.

Quelques journaux anglais nous apprennent que la misère a été excessive dans certains quartiers de Londres, pendant l'hiver qui vient d'être en Canada et nous espérons que cette fois il n'échappera pas aux atteintes de la justice. —*C. de St. Hyacinthe*.

Des dépêches que nous recevons de Kingston nous apprennent que M. James O'Reilly, C.R., est mort subitement dans cette ville, dans la nuit de samedi à dimanche. M. O'Reilly a siégé au Parlement fédéral depuis les élections fédérales de 1872 jusqu'à la dissolution des Chambres, en janvier 1874. Il représentait la division sud de Renfrew. La *Gazette* dit, que, contre l'attente générale, il n'a pas pu de parti aux débats de la Chambre. C'était un homme qui possédait un grand nombre d'amis tant dans Ontario, que dans Québec.

Un nommé Monsieur Louis Allard est mort récemment à St. Casimir, P.Q., à l'âge remarquable de cent treize ans et quelques mois. Le défunt était père de treize enfants, encore tous vivants et quelques uns d'entre eux dépassent soixante-dix ans. M. Allard était natif de Québec.

On lit dans la *Minerve*:

LES SALAIRES DES EMPLOYÉS. A la dernière session, M. Cartwright a présenté un bill relativement à l'augmentation des salaires des employés publics. Ce bill décernait, entre autres choses, que les nouveaux employés recevraient en entrant en fonctions un salaire de \$500 au lieu de \$300, avant les anciens règlements du service civil. A la veille des élections locales, le gouvernement eut à propos de retirer cette mesure.

Les nouvelles que nous recevons d'Ottawa nous apprennent que le bill n'a été retiré que pour la forme, et que le gouvernement se conduit comme s'il avait été sanctionné. Mais il s'agit d'une façon très injuste. Si ce bill avait été approuvé par la Chambre, tous les employés en auraient profité. Mais aujourd'hui les favoris de nos ministres sont seuls à en bénéficier.

Plusieurs employés ont été nommés dernièrement au Département des Postes, avec un salaire de \$500. Grâce à ce passe-droit, ils prennent d'emblée les devants sur leurs camarades qui sont dans le bureau depuis plusieurs années. Ces derniers ont reçu en arrivant dans les bureaux publics \$300, avec une augmentation de \$50 par année. Ainsi, il leur faut quatre ans pour arriver au point où sont ceux qui viennent d'être casés. S'il est possible d'imaginer une injustice plus criante, qu'on le dise.

Il n'est pas hors de propos de faire remarquer au peuple que les réformateurs qui réclamaient dans leur programme la diminution du salaire du Gouverneur, des salaires du Forateur, des ministres et des employés, vont bien.

Porter de 300 à 500 piastres le minimum du salaire des nouveaux employés, c'est un joli saut. Mais on peut s'attendre à tout de la part de nos réformistes.

LA MOTION MARTIN.

On lit dans le *Métis* du 8 Mai courant:

L'Amnistie!!

M. Martin la demande!!

Mais à des conditions tout à fait modestes.

Le député de Ste. Agathe n'est pas exigeant.

Il voudrait que notre Législature sollicitât cette amnistie à l'exemple des autorités fédérales, et avec les mêmes restrictions. Naturellement M. Martin n'a pas été heureux; si peu, en vérité, qu'il n'a pu trouver personne pour seconder sa proposition.

Les membres français ont senti qu'il devait réclamer pleine et entière justice, en repoussant, par le silence, tout compromis inutile.....

M. Martin a été imprudent: il a tout gâté.

Nous ne voulons pas commenter sa proposition repudiée par tous.

Il suffira de dire que l'on ne gagne rien à ces excès de zèle.....

ENCORE L'AMNISTIE.

PAR MONSIEUR TACHE

ARCHEVÊQUE DE ST. BONIFACE

(Suite.)

On demande une amnistie, parce qu'en 1871 Messieurs Riel et Lépine ont personnellement été invités à prendre les armes, qu'ils l'ont fait; que le Lieutenant-Gouverneur a échangé avec eux des poignées de main et inspecté les troupes, sous leur commandement, et ce sont précisément ces deux Messieurs que l'on exclut seuls du bénéfice de l'amnistie générale, que leur conduite a, dit-on, trahie.

On demande une amnistie, parce qu'en 1872, MM. Riel et Lépine ont été priés, au nom des autorités, de s'expatrier pour un temps; et que l'un d'eux a procuré un siège au Parlement à un des Ministres fédéraux; et ce sont précisément MM. Riel et Lépine que l'on bannit des Possessions Britanniques, et cela pour cinq ans, période fixée évidemment pour que celui qui a fait élire Sir George pour le dernier Parlement, ne puisse ni prendre son siège dans le Parlement actuel, ni se faire élire pour le prochain Parlement.

On demande l'amnistie, parce qu'en 1873, Sir J. A. McDonald, comme prenant que l'amnistie partielle de l'acte de la guerre, pas le Gouvernement Impérial ne satisfait pas, donna des assurances qu'il prendrait des moyens de travailler dans un sens, dont le résultat serait une amnistie sans condition; et c'est précisément en vertu de ces assurances, que l'on fait des exceptions, que Sir John ne voulait même pas proposer, parce qu'il savait qu'elles ne donneraient pas satisfaction.

L'intérêt du pays veut que l'on termine la difficulté, et on la laisse sans une solution complète; l'honneur du pays veut que les promesses faites soient accomplies, et on déclare qu'on les sacrifie en partie.

Puis, comme je ne suis qu'un simple télégramme de Monsieur Tache, qui approuve tout cela. Je suis extrêmement peiné de me trouver en core une fois en contradiction avec ceux qui sont au pouvoir; je sais que la liberté que je prends, en exprimant ainsi ma pensée, peut avoir des inconvénients, et que je puis avoir à en souffrir, néanmoins, je ne crois pas devoir me taire. J'ai trop d'expérience dans l'art des expédients, pour en accepter un qui me paraît ni honorable ni juste.

En attendant que je suis concerné personnellement, je comprends que ma parole est dérangée, puisqu'on reconnaît la réalité des promesses, qu'on nous ont été faites, la bannir une fois avec laquelle nous les avons transmises; le résultat avantageux qu'elles ont eu; et l'approbation qu'on lui a donnée, en ne les désavouant pas. Si je ne songeais qu'à moi, je me tairais, ce qui serait si facile et si agréable; plus agréable pour moi même d'abord, et aussi, peut-être, pour d'autres, car j'ai la certitude qu'en attendant de mon approbation, on aimait mieux mon silence. Ce silence a été rendu impossible par la mauvaise foi insigne, avec laquelle on a fait ou supposé un télégramme, par lequel on affirmait une approbation, que je n'ai jamais donnée. Mieux vaut peut-être que j'aie été forcé de parler de suite, sans cela je n'aurais probablement pas écrit, et il est indubitable, de ne pas pas se queisser à une demande de "bannissement" lorsque c'est le pardon qui a été promis.

Pour l'accepter ce qui vient d'être résolu, on dit avoir travaillé à rencontrer les vues du Gouvernement de Sa Majesté. Evidemment, ce n'est pas ce qui a déterminé la position, qui vient d'être prise, et qui n'est pas autre chose qu'une transaction ordinaire, *de ut des*. Comme on ne voulait pas perdre de vue un but commun, ceux qui étaient conduits ont dû parcourir à reculons la distance, que les guides ne voulaient pas franchir, en venant de l'avant. Cette idée de reculade, que m'inspire le vote sur les Résolutions, est confirmée par l'attitude des feuilles publiques et orateurs, qui, amis de la veille, sont devenus les ennemis du lendemain, au point de commencer immédiatement après le vote à insulter les Métis que, jusque là, ils avaient prétendu défendre avec courage et sincérité. Quelle humiliation, si, pendant les cinq années qui vont suivre, certains journaux, soi-disant amis, allaient s'efforcer de justifier l'attitude prise pendant les cinq années passées, par certains autres journaux trop évidemment hostiles!

On prétend que Lord Carnarvon n'aurait jamais consenti à accorder l'amnistie pleine et simple pour tous. Qui le sait? puisque déjà le télégramme annonce que le noble Lord a donné son assentiment aux Résolutions de l'Honorable M. A. MacKenzie, qui pourtant sont loin d'être en harmonie avec le dernier paragraphe d'une dépêche. Des hommes aussi distingués que Sa Seigneurie ne sont pas obstinés; la preuve en est évidente dans la réponse faite à la dépêche de Très Honorable Comte de Dufferin. Ce dernier n'a eu qu'à exprimer son opinion pour la faire approuver sur tous les points par le Ministre des Colonies. Si le Gouvernement Canadien avait pris la responsabilité de demander l'amnistie pure et simple, il l'aurait obtenue, comme il a obtenu une amnistie par

celle. Le Gouvernement de Sa Majesté n'aurait pas refusé le Gouvernement du Canada, puisque Lord Carnarvon lui-même dit que "cette question ne peut être parfaitement comprise, dans toute sa portée, que par ceux qui résident sur les lieux et en connaissent familièrement tous les détails."

Son Excellence le Gouverneur Général, en parlant de l'opinion par moi émise "que les Gouvernements Impérial et Colonial sont liés par les promesses d'Amnistie que j'ai faites," dit que "l'Administration Canadienne actuelle, est de ceux qui ont refusé de reconnaître la valeur d'une pareille obligation." La Dépêche semble donc indiquer que le 10 Décembre 1874, le Cabinet Canadien, malgré le Rapport du Comité du Nord-Ouest, n'avait pas encore reconnu que les Résolutions du 11 Février 1875, prouvent qu'il a reconnu depuis. Il faut que pendant ces deux mois, il soit survenu quelque chose qui a eu encore plus d'effet que le Rapport pour influencer l'opinion du Cabinet d'Ottawa. Ce quelque chose pouvait bien être indiqué par Très Honorable Secrétaire d'Etat pour les Colonies, et aurait eu indubitablement sur le Gouvernement Impérial l'influence, qu'il a eu sur le Gouvernement Canadien.

L'Honorable Ministre de la Justice a dit, le 12 Février, "que les détails de l'exécution de Scott qui expliquent le ton sévère des dépêches, viennent raviver les difficultés, et en susciter de nouvelles." Tout le monde sait en effet, que la série de lettres publiées par le "Manitoba Gazette" sous la signature de John Bruce a eu l'effet prévu dans un but de vengeance, par celui qui avait acheté le nom de John Bruce pour l'attacher à des détails, qu'il savait n'être pas véridiques, mais de nature à empêcher l'esprit public de se calmer et de considérer les choses à leur juste point de vue.

John Bruce mis sous serment a nié avoir jamais dit les choses, telles qu'elles ont été écrites et a, de plus, affirmé sans serment, n'avoir jamais eu aucune connaissance personnelle de ce qui a été publié en son nom, et pourtant on nous informe que même les dépêches officielles reçoivent leur ton de ces faits supposés. Voilà les tristes résultats des fausses informations, publiées par les journaux. Ce résultat est si naturel que les hommes les plus intelligents et les plus intègres, en subissent plus ou moins la pénible influence. Toutes les négations, quel que soient qu'elles soient, ne neutralisent jamais tout le mal produit par une assertion méchante, quelque fautive qu'elle puisse être.

Ces fausses informations ont produit leur effet dans un autre endroit, où il semble encore plus extraordinaire de le constater.

La société accompli un acte bien grave et bien solennel, lorsque revêt d'un pouvoir, qui ne peut venir que de Dieu, elle décrète qu'un de ses membres doit être retranché de son sein, aussi elle a droit et même l'obligation d'exiger que celui qu'elle choisit, pour exorier la responsabilité qu'elle assume, s'élève, par la stricte impartialité, au-dessus de l'arène où s'agitent les passions et les intérêts, que de plus il évite toute exagération de langage et toute inexactitude de faits. Exagérations et inexactitudes qui ne peuvent manquer de produire un dangereux résultat. La justice chez les chrétiens doit au moins réaliser l'embellie, sous lequel les peuples la représentent, afin de commander le respect, la soumission et la confiance.

Cette réflexion m'est inspirée par l'impression produite par la manière dont les procès politiques ont été conduits à Manitoba, et par des assertions comme la suivante, "qui se lit dans la sentence de mort portée contre M. Lépine: "Cherchez dans les annales des tribus barbares qui rôdent depuis des siècles dans les vastes prairies du Nord-Ouest, et vous ne trouverez rien de comparable à votre sauvage atrocité!" Cette phrase a dû être préparée longtemps à l'avance, car dans les témoignages contre M. Lépine il n'y avait rien qui pût la justifier. Si celui qui a prononcé ces paroles avait ignoré ce qui s'est dit dans le milieu où il a vécu, avant de venir à Manitoba; si ses idées sur les troubles du Nord-Ouest ne s'étaient formées qu'à la Cour du Banc de la Reine de Winnipeg, il n'aurait pas tenu ce langage. Un excès conduit à un autre, comme on le voit dans la phrase suivante, prononcée dans la même circonstance: "Pas un seul individu n'a jamais osé dire ou écrire une seule phrase, je ne dis pas pour justifier, mais même pour pallier, atténuer, excuser ou expliquer son atrocité." S'il était possible, en octobre dernier, d'ignorer qu'il se fût dit ou écrit quelque chose en ce sens, on a pu l'apprendre depuis. Ainsi va le monde! Les parlements, les gouvernements et même les tribunaux subissent des influences, comme celles que font naître les lettres de l'infortuné John Bruce et autres données qui n'ont pas plus de valeur réelle.

Je n'ai pas besoin de dire que la mort de Scott me pèse et m'afflige, et plus sincères qu'un plus grand nombre de ceux qui on ont parlé avec violence. Malgré toute la douleur que j'en éprouve, et au risque de m'attirer de nouvelles injures, j'hésite pas à dire, que je suis convaincu que l'exécution ne s'est

faite que parce que ceux qui l'ont ordonnée croient avoir droit de le faire, pour éviter de plus grands malheurs; et si elle s'est mal faite, ce n'est pas parce que ceux qui en ont été chargés n'avaient ni expérience en ces sortes de choses, ni la cruauté qui supplée à l'habileté de la plus ignoble des professions. Mais il y a loin de la à la barbarie et à toutes les atrocités, que l'imagination et la haine ont inventées. Les Méts de la Rivière Rouge sont très-éloignés des sentiments barbares et cruels qu'on leur a supposés. Ils ont beaucoup moins de tout cela que ceux qui, dans le calme et la réflexion, ont travaillé à exciter contre eux les haines et les passions les plus injustes.

(A Continuer.)

FAITS DIVERS.

— Nous avons le plaisir d'annoncer au public que l'intéressante société qui a été donnée à l'Institut hier soir sera répétée dans la salle du Collège — ce soir.

Admission : 25 cts. — Encourageons les amateurs.

— Vendredi un nommé Louis Bon dou s'est fait couper le pouce de la main droite par un seie rond des moulins de la Cie à Bois de Joliette.

— Le beau temps nous est arrivé sérieusement, et depuis vendredi nous jouissons d'une véritable et belle température d'été. Les semences ne font que commencer dans nos campagnes.

— James Kissane, de Moybelle, Irlande, vient de s'établir à l'âge de 117 ans. Ce vieux patriote, aux dernières élections, s'est rendu à pied à Listowel, distance de 5 milles, pour voter en faveur du candidat du Home Rule.

CORPORATION DE LA VILLE DE JOLIETTE.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné, que les contri buables de cette ville qui doivent des ar rangements de cotisations et taxes municipales sont strictement avertis que s'ils ne les paient pas d'ici au HUIT de JUNE prochain, leurs comptes seront mis entre les mains des Ayants-droit de cette Corporation sans autre avis.

Par Ordre,
BARTH VEZINA,
Sec. Trés.

ACTE CONCERNANT LA FAIL LITE DE 1869.

Dans l'affaire de CLEOPHAS CUSSON, hotel-keeper et trader, de la paroisse de l'Épiphanie, dans le Comté de l'Assomption, dans le District de Joliette.

Le fait n'ayant fait une cessation de ses bi et ses créanciers, s'il, autres de s'asseoir au Bureau d'Adjudication du soussigné au Village de l'Assomption, MARDI le PRE MIER jour de JUNE prochain, à ONZE heures d'après-midi, afin de prendre connaissance de l'état de ses affaires et de nommer un Syndic.

L. GUILBAULT,
Syndic Provisoire,
L'Épiphanie, 17 Mai 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of CLEOPHAS CUSSON, hotel-keeper and trader, of the parish of l'Épiphanie, in the County of l'Assomption, in the District of Joliette.

The insolvent has made an assignment of his estate to me and the creditors are notified to meet at the office of the undersigned in the Village of l'Assomption, TUESDAY, the FIRST day of JUNE next, at ELEVEN o'clock A. M., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

L. GUILBAULT,
Interim assignee,
L'Épiphanie, 17th May 1875.

COLLINS & CHERRIER

TABACONISTES

Rue St. Charles Borromée
JOLIETTE

Vient d'ouvrir un MAGASIN de Tabac, Cigares, Pipes à Tabac, Porte-Cigares, Pipes de toutes sortes, &c., &c.

MM. Collins & Cherrier sollicitent le patronage du public.

MM. COLLINS & CHERRIER peuvent fournir aux marchands de toutes sortes de tabac et se chargeront de leurs ordres dans cette branche.

Joliette, 18 Mai 1875.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA RIVE NORD.

AVIS

La Compagnie du Chemin de Fer de la Rive Nord donne, par les présentes, avis que les doubles des cartes ou plans, avec livres de renvoi, de la direction qui doit suivre la Section VIII du dit Chemin de Fer dans le Comté de l'Assomption, ainsi que des terrains qu'il doit traverser et qui doivent être expropriés à cette fin, le tout fait, examiné et certifié suivant la loi, ont été déposés dans les Bureaux du Département des Terres de la Couronne et du Secrétaire Provincial et dans celui du Greffier de la Paix du District de Joliette.

A. H. VERRET,
Secrétaire,
Québec, le 28 Avril, 1875.

NORTH SHORE RAILWAY COMPANY.

NOTICE.

The North Shore Railway Company hereby gives notice, that duplicates of the maps or plans, with books of reference, of the direction which Section VIII of the said Railway, will follow in the County of l'Assomption, as also of the lots to be traversed by it and which must be examined and certified according to law, have been deposited in the office of the Crown Lands Department, the Provincial Secretary's and in that of the Clerk of the Peace for the District of Joliette.

A. H. VERRET,
Secretary.

Québec, 28 April 1875.

A Vendre.

UN EMPLACEMENT de 12 pieds de front sur l'avenue de profondeur avec maison de 32 x 26 une grande cuisine attenante à la maison une écurie, un hangar, une grange, une allée, etc.

Pour les conditions s'adresser à
Mme Vve P. IMBEAU,
Joliette 19 Avril 1875.

MAISON DE PENSION PRIVEE

Madame Vve. JOSEPH FROMENT annonce au public que le 1er Mai prochain, elle ouvrira une Maison de Pension à sa magnifique résidence — Rue Massena.

Pour les conditions, s'adresser sur les lieux à
DAME Vve. JOSEPH FROMENT,
Joliette, 28 Avril 1875.

Argent à Preter

PAR LA

Societe de Construction DE JOLIETTE.

Bureau : Porte No. 7, -- Bloc Fisk

Adresser l'application à
J. J. PROVOST,
Sec. Trésorier.

BUREAU

DE

La Societe de Construction PERMANENTE DE JOLIETTE

Argent à Preter.

D. DESORMIER, Sec. Trés.
Joliette, 5 Avril 1875.

MAISON DE PENSION PRIVEE.

TENUE PAR

GEORGE GAGNON

RUE ST. BARTHELEMY
JOLIETTE.

M. Gagnon annonce au public qu'il tient une maison de pension privée dans la Nouvelle bâtisse de N. et R. Gagnon, située en arrière de l'Église protestante et qu'il peut y recevoir quinze pensionnaires.

Joliette, 1er Mai 1875.

MAGASIN DE FER

TENUE PAR

AIME RIOPEL

Place Lavaltrie

EN FACE DU MARCHE

JOLIETTE.

M. AIME RIOPEL a l'honneur d'informer le public en général qu'il vient d'ouvrir un MAGASIN DE FER comprenant un assortiment général de

Fer Chaudières Clous à planche
Arrier Bouillottes Clous à cheval
Charbons Poêles Clous à barreau
Bâches Scies Bâches
Râtelures Serpes
Extensibles de cuisine, &c., &c.

Estensibles de cuisine, &c., &c.

Specialite d'Outils.

Les menuisiers, charpentiers, les forgerons, et les cultivateurs trouveront toujours chez M. Riopel les articles ci-dessus à des PRIX AVANTAGEUX.

Joliette, 10 Mai 1875.

C. E. PARISEAU

MAGASIN DE MEUBLES

449 Rue Notre-Dame

MONTREAL.

Une collection variée de Meubles de tous les prix et de toutes les Descriptions.

Mai 1875

— 22 —

On demande

2 INSTITUTEURS ayant leurs diplômes pour l'École Élémentaire.

Pour les conditions, s'adresser à
JOSEPH BOUCHER,
Sec. Trés.

St. Bontrix, 8 Mai 1875.

Attention ! Attention !

Par la vigilance et la ponctualité avec laquelle on est servi chez

J. J. PROVOST

COIN DES RUES

St. Charles Borromée et Notre Dame

Il semble que le patron est bête de dans de ces, au moins, car on ne peut aller ailleurs, en suivant la foule qui toujours entre et sort comme si le patron n'était plus un obstacle. Mais c'est en vain, du fait à Jean, il ne nous traite pas. Non, du fait à Jean, ne nous traite pas que c'est un scandale à révéler.

Mais en revanche, il nous vend des liquides si purs, de la bonne fleur, du bon lait, du bon poisson, du bon thé, du bon café, du bon sucre, et de toutes sortes de Groceries à si bon marché et sans nous tromper, que l'on épargne beaucoup en achetant chez lui.

Il n'a pas cessé non plus d'acheter les Groceries de tous côtés ainsi que la farine d'avoine, et il nous les vend à bas prix. En ce cas, continuons de l'encourager.

507 Merri d'avance, Messieurs, et venez me voir.

J. J. PROVOST,
Joliette, 20 Avril 1875.

A. CORNELIUS & FRERE

Ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général, qu'ils viennent d'ouvrir un magasin d'Épicerie, de toutes sortes à l'ancienne Place d'Armes de

E. CORNELIUS

(Près de l'Hôtel Deschamps)

RUE NOTRE DAME.

LEUR ASSORTIMENT CONSISTANT EN

Groceries

Provisions.

Vins et Liqueurs

le toutes sortes, est des plus variés et des mieux choisis.

Messieurs les Hoteliers de la ville et de la campagne sont spécialement invités à venir visiter leur établissement qui est des plus considérables et pourront se procurer de la modicité des prix.

Joliette, 15 Avril 1875.

Hotel Richelieu

MONTREAL.

Cet HOTEL, si favorablement connu sous la direction du présent propriétaire, a été rénové et agrandi de 30 chambres à coucher, une salle de billard, un Bureau de Télégraphie et un restaurant servi à toute heure.

On y trouve à l'arrivée des Trains et les 6 Trains à Vapeur.

ISIDORE B. DUCHESNE,
Et propriétaire.

Montreal, 12 Avril 1875.

— 23 —

AUGMENTATION DE STOCK

ET

Reduction de Prix.

Le soussigné, tout en remerciant ses nombreux pratiques de l'encouragement qu'elles lui ont donné, a le plaisir d'annoncer au public qu'il a considérablement augmenté son stock de Machines à Coudre et réduit ses prix au plus bas point.

Voici la liste des prix des Montins à Coudre qui, à ce moment, sont en main.

Webster 25 piastres, Singers de Famille de 30 à 45 piastres, Singers de New-York de 45 à 50 piastres, Wheeler et Wilson de 40 à 45 piastres, Howe 50 piastres, Belgravia 50 piastres; toutes ces Machines à l'exception des Websters sont de première classe et garanties.

Il tiendra aussi des

HARMONIUMS.

PLAINOS.

ORGUES.

&c., &c.

Le public est respectueusement invité à venir examiner son stock et s'assurer des avantages qui lui sont offerts.

F. L. DEQUIRE

MAISON GODIN.

Rue Notre-Dame -- JOLIETTE.

Joliette, 12 Avril 1875.

— 24 —

NOUVELLE AGENCE.

Pierres Sepulcrales.

En s'adressant au Soussigné à Joliette, on pourra se procurer sous un court délai, des magnifiques Monuments en Marbre Italien ou Américain de toutes dimensions sur lesquels l'écrit pour faire pas une inscription de tout lettres sans charges extra.

Les prix seront de 25 pour 100 plus les frais qu'à l'usage, en cette Province.

Plus de 50 différents patrons peuvent être vus chez l'agent.

Conditions Libérales.

J. J. PROVOST T.,
Agent — Joliette.

Joliette, 2 Avril 1875.

GRAND

MAGASIN DE VAISSELLE.

En Face du Marché

(Porte opposée de J. EL. REAULT)

M. P. A. B. DELFAUSSE a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'augmenter considérablement son STOCK de Vaiselle.

Ayant eu l'avantage d'acheter un fond de banque importante, M. Delfausse pourra vendre sa Vaiselle à 15 pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

M. DELFAUSSE vendra aussi le gros de la manufacture de St. Jean à 25 pour cent meilleur marché que le prix de la liste.

M. DELFAUSSE espère que les marchands des campagnes environnantes voudront bien lui confier leur patronage, et qu'il sera en mesure de leur vendre à aussi bon marché qu'à Montréal.

Joliette, 8 Avril 1875.

Dr. LAURIER & FILS

Pharmacie de Famille,

(En face de l'Église)

Les malades de la ville et respectueusement les médecins de la ville et de la campagne, ont été avisés par le Dr. LAURIER & FILS, qu'ils ont l'honneur de leur offrir, sous le patronage de la Société de Famille, une pharmacie de famille, où ils pourront se procurer, à des prix réduits, tous les médicaments nécessaires à la guérison des maladies aiguës et chroniques, et de toutes les affections de ce genre, au moyen d'emplâtres qui ne font aucun mal, et de toutes les autres préparations pharmaceutiques, et de toutes les autres préparations pharmaceutiques, et de toutes les autres préparations pharmaceutiques.

UNE PHARMACIE de Famille, où les malades de la ville et respectueusement les médecins de la ville et de la campagne, ont été avisés par le Dr. LAURIER & FILS, qu'ils ont l'honneur de leur offrir, sous le patronage de la Société de Famille, une pharmacie de famille, où ils pourront se procurer, à des prix réduits, tous les médicaments nécessaires à la guérison des maladies aiguës et chroniques, et de toutes les affections de ce genre, au moyen d'emplâtres qui ne font aucun mal, et de toutes les autres préparations pharmaceutiques, et de toutes les autres préparations pharmaceutiques.

ON Y VEND aussi du soda et du gingembre et l'on y tient un dépôt de Glace si on le veut en gros ou en détail.

Le Dr. LAURIER & FILS

Le Dr. LAURIER & FILS

Le Dr. LAURIER & FILS

Le Dr. LAURIER & FILS

Le Dr. LAURIER & FILS

Le Dr. LAURIER & FILS

Le Dr. LAURIER & FILS

Le Dr. LAURIER & FILS

Le Dr. LAURIER & FILS

Le Dr. LAURIER & FILS

Le Dr. LAURIER & FILS

Le Dr. LAURIER & FILS

Le Dr. LAURIER & FILS

Le Dr. LAURIER & FILS

Le Dr. LAURIER & FILS

Le Dr. LAURIER & FILS

Le Dr. LAURIER & FILS

Le Dr. LAURIER & FILS

Le Dr. LAURIER & FILS

Le Dr. LAURIER & FILS

Le Dr. LAURIER & FILS

Le Dr. LAURIER & FILS

Le Dr. LAURIER & FILS

Le Dr. LAURIER & FILS

Le Dr. LAURIER & FILS

Le Dr. LAURIER & FILS

Le Dr. LAURIER & FILS

Le Dr. LAURIER & FILS

Le Dr. LAURIER & FILS

Le Dr. LAURIER & FILS

Le Dr. LAURIER & FILS

Le Dr. LAURIER & FILS

Le Dr. LAURIER & FILS

Le Dr. LAURIER & FILS

Le Dr. LAURIER & FILS

Le Dr. LAURIER & FILS

Le Dr. LAURIER & FILS

Le Dr. LAURIER & FILS

Le Dr. LAURIER & FILS

Le Dr. LAURIER & FILS

Le Dr. LAURIER & FILS

Le Dr. LAURIER & FILS

Le Dr. LAURIER & FILS

Le Dr. LAURIER & FILS

Le Dr. LAURIER & FILS

Le Dr. LAURIER & FILS

Le Dr. LAURIER & FILS

Le Dr. LAURIER & FILS

Le Dr. LAURIER & FILS

Le Dr. LAURIER & FILS

ASSUREZ-VOUS

A LA

STADACONA

CO. D'ASSURANCE SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE.

DIRECTION DE MONTREAL:

Thomas Workman, Ecr.
Maurice Ouellet, Ecr.

Cec. D. Ferrier, Ecr.

Thomas Tiffin, Ecr.
Amable Jodoin, Ecr.

UNE COMPAGNIE NATIONALE

BUREAU PRINCIPAL, QUEBEC.

SUCURSALE.

C. O. FERRAULT, Sec. & Gérant,

District de Montréal.

MONTREAL

La liberté d'action et la confiance sont aussi nécessaires dans les affaires d'assurance que dans tout autre commerce. Quel en l'effet à l'égard de tous les époux s'entendient entre eux pour charger des prix unimes. C'est pourquoi ce que les Compagnies d'Assurance contre l'incendie ont fait. Mais le commerce du pays a bien vite compris que cette combinaison de primes uniformes laissait de côté les avantages qu'une place offre sur une autre par suite d'eux abondantes ou de moins bien organisées, et c'est là la raison pour laquelle la Stadacona, Compagnie d'assurance contre l'incendie a tant de succès depuis sa formation. L'office est à Montréal No. 12, Place d'Armes.

P. E. McCONVILLE Agent.

Pour les comtés de Joliette, Montcalm et L'Assomption

Joliette 1er avril 1875

Compagnie d'Assurance

LA ROYALE CANADIENNE

Reclamations Reçues

et soldes sous le

plus court

délai.

CAPITAL,

FONDS DISPONIBLES, AU-DELA DE

\$1,000,000

\$1,000,000

DIRECTEURS:

J. F. SINCENNES, Directeur "La Banque

du Peuple."

JOHN OSTELL, Directeur "La Nouvelle

Atelier Typographique

DE LA

"Gazette de Joliette."

ON EXECUTE

A CE BUREAU

TOUTES SORTES

D'IMPRIMERIES

TELS QUE

M. R. W. B. C. C.

CARTES D'AFFAIRES ET DE VISITES.

LITRES FUNERAIRES.

BLANCS DE COMPTES.

BILLETS DE BANQUE.

CIRCULAIRES.

AFFICHES.

PROGRAMMES.

BLANCS POUR AVOCATS

ET POUR

NOTAIRES,

Etc, etc.

MM. les Greffiers ainsi que MM. les Secrétaires des Municipalités trouveront aussi toutes les formules de Blancs dont ils ont besoin.

LE TOUT

IMPRIME SUR BON PAPIER

ET A DES

PRIX TRES REDUITS

BLANCS A VENDRE

A U

Bureau de la "Gazette"

POUR LES AVOCATS :

Blancs de Mémoire de Frais—Lettres d'avocats—Subpoenas—Affidavits pour Saisie-Arêt avant Jugement—Affidavits pour obtenir Jugement—Déclarations pour Saisie après Jugement—do avant Jugement—Déclarations sur compte et sur billet—Conditions de déclaration hypothécaire—Oppositions—Comparution—Avis de Requêtes pour obtenir un Writ de Certiorari—Déclaration pour Saisie—Revendication et Affidavit—do pour Saisie—Gagerie.

POUR LES NOTAIRES :

Blancs de Billet, Obligations, Vente, Transport et Signification, Procurations.

POUR LES GREFFIERS DES MUNICIPALITÉS

Blancs de sommation simples, Tiers-Saisie après Jugement

POUR HUISSIERS :

Blancs de Procès-Verbaux de Saisie,—Avis,—Vente.

POUR LES SEC. - TRESORIERES :

Rôles d'évaluation, de Perception, Liste Alphabétique d'lecteurs, &c.

—DE PLUS :—

Un grand nombre de Blancs d'Exécution et autres pour les Cours de Circuit de Comté

Avis de deménagement

GAUCHER & TELMOSSÉ

IMPORTATEURS

Ont transporté leurs Magasins dans les nouvelles bâtisses.

Nos. 242 et 244, Rue St. PAUL

En Face de la Rue St. Vincent

et

Nos. 197, 197 1/2 et 199

RUE DES COMMISSAIRES

MONTREAL.

Où ils continueront le commerce d'Épicerie, Vins, Spiritueux, Provisions, Farines, Lard, Saumons.

Messieurs les Marchands, Hôtelliers et Boulangers de la ville et de la campagne, sont invités à venir visiter leur assortiment qui sera des plus considérables et à des prix très-bas.

MANUFACTURE DE CHAUSSURES

DE

JOLIETTE

RUE NOTRE DAME.

EDD. GUILBAULT,

Propriétaire.

Les marchands de la ville et de la campagne trouveront toujours à cet établissement un

ASSORTIMENT COMPLET DE

CHAUSSURES

pour tous les goûts, tous les âges et toutes les conditions.

Vente en gros et en détail.

AU PLUS BAS PRIX.

Joliette, avril 1874.

LA

CITOYENNE

COMPAGNIE D'ASSURANCE

DU CANADA

(Sur la vie et contre les accidents.)

Bureau Central:

175 RUE ST. JACQUES

MONTREAL.

Cette Compagnie offre les plus solides garanties de solvabilité et a prouvé par la déclaration d'un dividende dans les cinq premières années de son existence, que ses affaires sont conduites avec prudence et économie.

Voici deux exemples de bénéfice que la "Citoyenne" a obtenus à ses assurances en 1874:

Prime annuelle pour une assurance de \$2,000..... \$96 20

Total pour 3 ans..... 181 91

Profits..... 97 78

ou si l'on préfère laisser les bénéfices pour augmenter la police, on ajoutera aux \$2,000 pour les premières 3 ans..... \$288 00

Prime annuelle pour une assurance de \$5,000..... \$274 00

Total pour 3 ans..... 822 00

Profits..... 151 72

ou si l'on préfère laisser les bénéfices pour augmenter la police, on ajoutera aux \$5,000 pour les 3 premières.....

LA GAZETTE DE JOLIETTE.

JOURNAL POLITIQUE ET COMMERCIAL

publié par

A. FONTAINE,

Bureau:—Rue Notre-Dame

JOLIETTE.

ABONNEMENTS

CANADA

Edition tri-hebdomadaire..... \$3 00

Une remise de 50 cts à ceux qui paient dans les 3 mois qui suivent la date de l'abonnement.

" hebdomadaire (d'avance) 1 25

—

POUR LES ETATS-UNIS

Edition semi-quotidienne (un an)..... \$3 50

" hebdomadaire..... 1 75

Les frais de poste sont compris dans les deux cas et sont invariablement payables d'avance.

ASSORTIMENT GENERAL

DE

Groceries, Provisions, Liqueurs, &c.

Coin des Rues

N.-D. et St. Chs Borromée

JOLIETTE

M. Chs. Guilbault informe ses amis et le public en général qu'il tiendra constamment un assortiment varié de groceries; BOISSONS.

GROCERIES ET PROVISIONS, FAISSELLE.

ETC., ETC.,

Qu'il vendra au plus bas prix en gros et en détail.

—DE PLUS :—

M. GUILBAULT ajoutera bientôt à son établissement un assortiment complet de ferronneries et quincailleries, ce qui le mettra en mesure de répondre à tous les besoins.

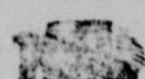
Comme par le passé M. GUILBAULT continuera à payer le plus haut prix pour tous les grains. Cultivateurs, profitez de l'avantage en venant faire vos achats chez M. GUILBAULT.

Coin des Rues

-D. & ST. CHS. BORROMÉE

JOLIETTE.

CHS. GUILBAULT.



JULIUS FERSCHKE.

Manchonnier & Chapelier.

Informe le public qu'il a constamment en main un assortiment considérable d'OUTILLAGES en PELLETIERES, tels que,

MANCHONS, VICTORINES,

CAPOTES, PAR-BESSUS.

—AUSI :—

Casques pour Messieurs, Dames.

Le tout fait avec les meilleures Pelleteries du Canada et de l'étranger.

M. FERSCHKE exécute avec promptitude toutes les commandes qu'on lui fait, et repare les vieux articles en pelletterie.

M. FERSCHKE annonce de plus qu'il paiera le plus haut prix pour toute espèce de pelletterie qu'on lui apportera.

CHAPEAUX! CHAPEAUX!

J. FERSCHKE a actuellement en magasin le plus grand assortiment de chapeaux de feutre, de soie, de paille, pour hommes et enfants, qu'il y ait dans les environs et qu'il vendra

EN GROS EN DETAIL

AUX PRIX LES PLUS REDUITS.

Joliette, 9 Octobre 1873.

C. CAPISTRAN

Autrefois facteur de moulins à battre

Informe ses amis et le public qu'il tient maintenant une boutique où il fait toutes sortes de meubles de ménage avec les plus beaux bois du pays. Il a constamment chez lui, des canapés, tables, chaises, sofas, chiffonniers, etc., etc., etc.

M. C. Capistran est toujours prêt à faire des cercueils extra sous le plus court délai possible.

Il se charge aussi de toute réparation aux vieux meubles qu'il a l'art de remettre à neuf.

A BAS PRIX—TELLE EST SA DEVISE

RUE ST. VICTEUR

JOLIETTE.

19 nov. 1873.

Acte de Faillite de 1869

ET SES MENDEMENTS.

Dans l'affaire de

FSDRAS GENEVEUX, commerçant de la paroisse du Bonheurux Alphonse de Rodriguez dans le comté et District de Joliette.

FAILLITE

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immobilier ci-après décrits seront vendus aux enchères et lieux mentionnés ci-après.

Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 109 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent, requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions, afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger, ou autres oppositions à la vente doivent être déposées entre les mains du soussigné qui procédera immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, savoir :

1. Un lot de terre situé en la paroisse du Bonheurux Alphonse de Rodriguez contenant environ trois quarts d'arpents de terre en superficie, comprenant tout le terrain renfermé dans les limites suivantes, borne avant par le chemin de la terre en carrière à Joseph Lepage ou représentant, tenant d'un côté à Maxime Lavoie, l'autre côté à Patrick Poirer, l'autre à maison contenant magasin, comptoir et tablettes, logement, depuis d'un hangar, remise à bois et voiture, puis etc., etc.

2. Les livres, comptes, billets, jugement suivant inventaire produit le jour de la vente.

Pour être vendus dans le palais de Justice en la ville de Joliette-Comté et District de Joliette, LUNDI: VINGT HUITIEME jour de JUIN prochain à dix heures de l'avant-midi.

ED. GUILBEAULT

Syndic

Joliette le 20 Avril 1875.

ATELIER DE PIERRES ET DE MARBRE

DE LA PUissance.

65 A 69 ET 72 RUE BLEURY.

MONTREAL.

H. L. GODFRAY.

MARBRE POUR MONUMENTS.

TOMBES.

MORTUAIRES.

ET POUR MEUBLES.

Et toute espèce d'ouvrages de Marbre et de Pierres pour les Cimetières.

Dessins envoyés sur application.

25 Fevr. 1875

1—en.

ASSURANCE.

LA ROYALE CANADIENNE.

Capital:..... \$500,000.

CHS. R. H. LEPRONON

Agent à Joliette.

BOIS DE SCIAGE

500,000 Pieds de Bois à Vendre

PAR LA

CHS. A. BOIS DE JOLIETTE

CONSTANT EN :

PLANCHES DE 1 POUCE.

MADRIERS DE 2 POUCE.

MADRIERS DE 3 POUCE.

EN PINS ET EN EINETTE

ENVIRON

100,000 LATTES.

ET UNE GRANDE QUANTITE DE

BOIS DE CHARPENTE

LA COMPAGNIE A BOIS DE JOLIETTE

croit de cette occasion pour annoncer au public qu'il vient de placer dans sa grande Scierie des machines pour

Planer, mortaiser et embousser

Et qu'il pourra livrer tous les bois entièrement préparés pour la construction.

Joliette, Avril 1874.

MEUBLES! MEUBLES!

A BON MARCHÉ

C. CAPISTRAN

Autrefois facteur de moulins à battre

Informe ses amis et le public qu'il tient maintenant une boutique où il fait toutes sortes de meubles de ménage avec les plus beaux bois du pays. Il a constamment chez lui, des canapés, tables, chaises, sofas, chiffonniers, etc., etc., etc.

M. C. Capistran est toujours prêt à faire des cercueils extra sous le plus court délai possible.

Il se charge aussi de toute réparation aux vieux meubles qu'il a l'art de remettre à neuf.

A BAS PRIX—TELLE EST SA DEVISE

RUE ST. VICTEUR

JOLIETTE.

19 nov. 1873.

Acte de Faillite de 1869

ET SES MENDEMENTS.

Dans l'affaire de

FSDRAS GENEVEUX, commerçant de la paroisse du Bonheurux Alphonse de Rodriguez dans le comté et District de Joliette.

FAILLITE

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immobilier ci-après décrits seront vendus aux enchères et lieux mentionnés ci-après.

Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 109 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent, requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions, afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger, ou autres oppositions à la vente doivent être déposées entre les mains du soussigné qui procédera immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, savoir :

1. Un lot de terre situé en la paroisse du Bonheurux Alphonse de Rodriguez contenant environ trois quarts d'arpents de terre en superficie, comprenant tout le terrain renfermé dans les limites suivantes, borne avant par le chemin de la terre en carrière à Joseph Lepage ou représentant, tenant d'un côté à Maxime Lavoie, l'autre côté à Patrick Poirer, l'autre à maison contenant magasin, comptoir et tablettes, logement, depuis d'un hangar, remise à bois et voiture, puis etc., etc.

2. Les livres, comptes, billets, jugement suivant inventaire produit le jour de la vente.

Pour être vendus dans le palais de Justice en la ville de Joliette-Comté et District de Joliette, LUNDI: VINGT HUITIEME jour de JUIN prochain à dix heures de l'avant-midi.

ED. GUILBEAULT

Syndic

Joliette le 20 Avril 1875.

ATELIER DE PIERRES ET DE MARBRE

DE LA PUissance.

65 A 69 ET 72 RUE BLEURY.

MONTREAL.

H. L. GODFRAY.

MARBRE POUR MONUMENTS.

TOMBES.

MORTUAIRES.

ET POUR MEUBLES.

Et toute espèce d'ouvrages de Marbre et de Pierres pour les Cimetières.

Dessins envoyés sur application.

25 Fevr. 1875

1—en.

MAISON JOLIETTE.

COIN DES RUES

ST. PAUL & NOTRE DAME

(En Face du Marché)

A L'ENSEIGNE DE LA

BOULE BARREE.

MM. CORNELLIER & CIE. tout en

en remerciant le public de Joliette et de ses environs de l'encouragement qu'ils ont

reçu ont l'honneur d'annoncer qu'ils ont

ouvert un magasin à leur STOCK de

marchandises d'automne, consistant

en un assortiment complet de

Marchandises de Gout et d'Étape

Nous attirons spécialement l'attention

des Mesieurs et Dames de la Ville et de la

campagne sur la valeur de l'assortiment

complet de tous les départements.

Assortiment complet de Marchandises de

GOUT pour HABITS.

Assortiment complet de SOIES NOIRES et

de COULEURS.

Assortiment complet de COUVERTURES

et de FLANELLES.

Assortiment complet de Coton imprimé et

de fantaisie.

Assortiment complet de Gants et de Bon-

neterie.

Assortiment complet de Rubans, Velours

et Garnitures.

Assortiment complet de Rideaux en Damas

et Dentelle.

Assortiment complet de Toiles à table,

Serviettes et Nappe.

Assortiment complet de Mercerie et de

petites marchandises.

Assortiment complet de Coton Gris et de

Drap de Lit.

Assortiment complet de Coutil et de Toile

de Lit.

Des Un assortiment complet et très

bien choisi de Châles de toutes sortes.

AVIS SPECIAL

AUX MM. DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE.

Un tailleur de première classe est attaché

à notre établissement, et toute personne

qui s'adresse pour habiller à la MAISON

JOLIETTE aura ses marchandises taillées

Gratuit.

Notre Stock de Draps, Boavers, Président

et Rideaux de G. et d'incomparable et très

bien choisi, mérite d'attirer l'attention.

Nous mettons un assortiment complet

de nouveaux Tweeds Canadiens, Draps

double largeur de Venise, Devons et

doubleins.

Prix et Termes Libéraux.

CORNELLIER & CIE.

Joliette, 9 Octobre 1874

ATTENTION!

Le Soussigné a un magasin pour

\$3,000 DE CHAUSSURES EN